

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300157-20240415-24_02_09-DE

S²LO

L'an deux mille vingt-quatre le 15 avril

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

N°24.02.09

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 avril

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphane PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Dominique BIECHE, Roger MOSSÉ, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Florian PARIS à Joseph CASSARO, Patricia COTTI à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, Julien BOULARD à Sophie SURACE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

OBJET :
LABELLISATION DE
BOUC BEL AIR EN
QUALITE DE
CAPITALE
PROVENCALE DE LA
CULTURE 2024 -
DEMANDE DE
SUBVENTION AU
CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-
RHÔNE AU TITRE DE
L'AIDE AU
FONCTIONNEMENT

Le label capitale provençale de la culture a pour objectif de mettre en valeur l'action culturelle des communes sur le territoire. Dans le prolongement du soutien apporté par le Département au développement culturel du territoire, ce label vise à révéler le patrimoine culturel et touristique des villes de moins de 20000 habitants des Bouches-du-Rhône. Cette nouvelle démarche va conforter les communes dans leur développement culturel pour leurs propres habitants et ceux des communes alentours.

Cette année, la Ville de Bouc Bel Air a été désignée capitale provençale de la culture. Cette labellisation lui permet de disposer d'une aide financière d'un montant HT de 35000 € et de contribuer au développement de projets durant toute l'année.

Le début de ces actions sera donné à l'été 2024.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Ville de Bouc Bel Air	30 %	15 310.00 € HT
Conseil Départemental 13	70 %	35 000.00 € HT
Total HT	100.00 %	50 310.00 € HT



LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la commission,
Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Après avoir délibéré,
A l'Unanimité,

AUTORISE la commune à demander l'aide financier du Conseil Départemental des Bouches du Rhône pour l'obtention d'une subvention, dans le cadre du label capitale provençale de la culture.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.